

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Présents : Christian MONTEYREMAR, Christophe POULLENARD, Nicole BARROT, Céline ARNAUD, Martine HUGUES, Florent BONIN, Pascaline MARSOT, Dorian MOUGEL, Claire MAILLARD arrivée au point numéro 1.4.

Absents excusés : Amandine DOLPHIN, Cédric GIRAUD donne pouvoir à Christian MONTEYREMAR.

1- BUDGETS 2025

1.1 Affectation du résultat Locaux commerciaux

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement : 30 264,47€ avec un report en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025 de 119 999,94 € ainsi qu'un solde d'exécution d'investissement 3 398,86 €.

NB DE VOTES / 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
-----------------	--------	----------	--------------

1.2 Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 Locaux commerciaux

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES NETTES		10 808,00 €	46 487,25 €
DEPENSES NETTES		22 435,72 €	16 222,78 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent Déficit	-11 627,58 €	30 264,47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	Excédent Déficit	15 026,58 €	89 735,47 €
TOTAL	Excédent Déficit	3 398,86 €	119 999,94 €

NB DE VOTES / 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
-----------------	--------	----------	--------------

1.3 Vote du Budget 2025 Locaux commerciaux

Après avoir présenté la proposition du Budget Primitif des Locaux commerciaux pour l'année 2025 le Conseil Municipal approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 165 269,94 €

Recettes : 165 269,94 €

Prenant en compte un virement au budget général.

- Au niveau de chapitre pour la section investissement :

Dépenses : 37 683,59 €

Recettes : 37 683,59 €

- Soit un budget total :

Dépenses : 202 953,53€

Recettes : 202 953,53 €

NB DE VOTES / 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
-----------------	--------	----------	--------------

1.4 Affectation du résultat Commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement : 256 923,46€ reporté en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025 ainsi qu'une affectation en recettes d'investissement 469 444,38€.

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

1.5 Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 Commune

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES NETTES		144 166,31 €	768 896,49 €
DEPENSES NETTES		220 109,75 €	511 973,03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent Déficit	-75 943,44 €	256 923,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	Excédent Déficit	545 387,82 €	513 993,74 €
TOTAL	Excédent Déficit	469 444,38 €	770 917,20 €

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

1.6 Vote du Budget 2025 Commune

Après avoir présenté la proposition du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 le Conseil Municipal approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 1 335 699,26 €

Recettes : 1 335 699,26 €

- Au niveau de chapitre pour la section investissement :

Dépenses : 999 187,53 €

Recettes : 999 187,53 €

- Soit un budget total :

Dépenses : 2 334 886,79€

Recettes : 2 334 886,79 €

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

1.7 DELIBERATION VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taxes directes locales, et demande le vote des dites taxes justifiant le produit fiscal attendu en 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis l'année 2021, le taux départemental s'ajoute au taux communal pour la taxe foncière bâti soit un taux de 30.77 %.

Monsieur le Maire indique également que la taxe d'habitation s'applique sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année
Soit : Taxe foncière bâti : 31.08 %, taxe foncière non bâti : 54.90 % et taxe d'habitation 7.19%.

NB DE VOTES /10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0
-----------------	---------	----------	--------------

2- DIVERS

Information sur les récentes nouvelles provenant d'EBER et sur les modifications des fiscalités pour les collectivités.

Fin de séance à 19h40

le 27 mars 2025

Le Maire C. Monteyremard

